



Malus appliqué au vehicule et a la personne

Par **griotte**, le **01/04/2009 à 12:07**

bonjour
j'ai besoin d'explication concernant le malus, je sais que suite a un sinistre le coefficient est de 1.25
alors voila mon probleme
mon vehicule A 50% +++ 3ans de bonne conduite donc 40%
donc je prete mon vehicule a mon fils qui provoque un sinistre responsable et qui est designé sur mon contrat comme conducteur occasionnel.
Je demande un relevé d'info a mon assureur et surprise mon bonus + a disparue normal puisque sinistre mais mon fils est penalisé aussi et quand je fait le total le coef d'application est de 1.35
Je ne sais pas si c'est legal en fait on est penalisé tout les deux c'est pour cela que je sollicite votre aide
cordialement